

**80% des PME EUROPEENNES FAVORABLES
A UN REFERENTIEL COMPTABLE COMMUN**
Selon une enquête MAZARS menée en partenariat avec l'EFRAG

Les entreprises seraient-elles favorables ou opposées à l'adoption d'un référentiel comptable commun ? Quelles seraient leurs attentes envers un référentiel comptable commun ? Les pratiques comptables actuelles prédisposent-elles les entreprises pour ce changement ?

Autant de questions auxquelles les PME européennes répondent dans l'enquête menée par MAZARS, en partenariat avec l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*), auprès de 1500 PME dans 6 pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et Royaume Uni).

Mazars a souhaité mener cette étude après la publication en février 2007 par l'IASB (*International Accounting Standards Boards*), d'un projet intitulé « IFRS pour PME ». Ce projet a pour objectif de développer un référentiel commun « simplifié » répondant aux besoins spécifiques des PME non cotées. Une norme définitive est attendue pour fin 2008. Pour mémoire, les sociétés cotées appliquent les normes IFRS depuis 2005.

PRATIQUES ACTUELLES ET ATTENTES DES PME EUROPEENNES

UN PLEBISCITE POUR UN REFENTIEL COMMUN...avec des nuances par pays

Option ou obligation ?

80% des PME européennes souhaitent l'adoption d'un référentiel comptable commun. Mais elles restent prudentes : 48% privilégient un système optionnel, contre 44% un système obligatoire ; seules 4% des entreprises interrogées souhaiteraient l'interdire.

Sur ce sujet, deux groupes de pays se distinguent ; les entreprises italiennes, espagnoles et néerlandaises souhaitent une adoption obligatoire, alors que leurs homologues britanniques, allemandes et françaises se prononcent pour une application optionnelle.

Quels avantages ?

L'adoption d'un référentiel comptable commun offre pour les entreprises européennes interrogées trois avantages principaux :

- La possibilité d'utiliser les comptes pour informer les tiers, ce qui réduirait le nombre de documents spécifiques à produire (65%)
- L'amélioration de la gestion de la communication interne à l'entreprise (64%)
- La comparabilité des comptes avec les concurrents (61%)

Quels inconvénients ?

Les PME interrogées identifient trois inconvénients majeurs quant à l'adoption d'un référentiel comptable commun :

- La difficulté d'interprétation des normes (69%)
- L'augmentation du coût de tenue de la comptabilité (68%)
- Les besoins accrus en personnel qualifié (61%)

POUR QUI les PME publient-elles leurs comptes ?

Les PME européennes identifient quatre utilisateurs/destinataires majeurs de leurs comptes :

- Les banquiers (80%)
- L'administration fiscale (71%)
- Les actionnaires (52%)
- Les dirigeants (44%)

Les clients, les fournisseurs comme les employés ne sont pas considérés comme des utilisateurs des comptes.

Ainsi, les entreprises estiment majoritairement que les apporteurs de capitaux sont les principaux destinataires de leur communication comptable.

« IFRS POUR PME »

LE PROJET DE L'IASB REPOND-IL AUX BESOINS ET AUX ATTENTES DES ENTREPRISES ?

Le projet « IFRS pour PME », présenté par l'IASB en février 2007, a pour objectif de répondre aux besoins spécifiques des PME et pourrait donc effectivement intéresser les PME européennes.

Mais pour répondre réellement aux attentes des PME et leur être utile dans leur gestion, des adaptations semblent néanmoins nécessaires.

Le projet laisse le choix aux entreprises du mode de présentation de leur compte de résultat

Sur ce point, l'IASB semble répondre aux attentes des entreprises européennes qui présentent indifféremment leur compte de résultat par nature (58%) ou par fonction (39%).

Evaluation des actifs à la juste valeur

Sur ce point, le projet de l'IASB semble aller au-delà des demandes des entreprises européennes. Si elles souhaitent, à une courte majorité, évaluer davantage d'actifs à la juste valeur, le projet de l'IASB d'imposer l'évaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur risque d'aller bien au-delà de leurs attentes et de ne pas satisfaire les PME européennes.

Plus d'informations en annexe

Le projet pourrait, dans certains pays au moins, imposer aux entreprises de fournir davantage d'informations en annexe. Si les entreprises italiennes (à 62%), les entreprises françaises (à 57%), les entreprises espagnoles et britanniques (à 55%) semblent majoritairement prêtes à le faire, il n'en est pas de même pour les PME allemandes et néerlandaises. En effet, seules 39% d'entre elles souhaitent cette évolution. Sur ce point, le projet de l'IASB ne fait donc pas consensus.

Des tests de dépréciation des immobilisations corporelles fondés sur la seule juste valeur

Les entreprises européennes interrogées citent les immobilisations corporelles et les stocks comme étant les éléments les plus significatifs. La capacité à mettre en œuvre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles pertinents leur est donc essentielle. De plus, 80% des entreprises interrogées disposent de prévisions budgétaires, et donc d'une première base d'informations nécessaires à la détermination de la valeur d'utilité des immobilisations. Or, le projet IFRS pour PME propose de fonder les tests de dépréciation des immobilisations corporelles sur la seule juste valeur, sans tenir compte de la valeur d'utilité. Le projet mériterait sans doute d'être amendé sur ce point.

Les politiques de couverture

Près de 50% des entreprises européennes interrogées déclarent adopter une politique de couverture. Elles couvrent ainsi les risques de taux (22%), de change (18%) et de variation du cours des matières premières (10%). Quant aux instruments qu'elles utilisent en priorité, il s'agit des contrats à terme (60%), des swaps (28%) et des options (14%).

Ainsi, pour satisfaire les besoins des entreprises, le projet IFRS pour PME devrait être complété en ce qui concerne la couverture des matières premières et amendé afin d'autoriser l'utilisation des options dans le cadre de la comptabilité de couverture.

MAZARS est une organisation internationale spécialisée dans l'audit, la comptabilité, la fiscalité et le conseil aux entreprises. Son *partnership* intégré est présent dans 44 pays et compte plus de 8000 professionnels.

Contact Presse

Sandrine Verdelhan

Responsable des relations presse

Tél : 01 49 97 46 54/06 61 54 10 69

e-mail : sandrine.verdelhan@mazars.fr

mazars.fr / mazars.com